



SOCIETE SGZ France
18, Rue Jean Mermoz
75008 Paris
France

Paris le 05/02/2015

**DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE
MINES DIT « PERMIS OLIVET »**

DOSSIER COMPLET

COPIE DE LA DEMANDE à Monsieur le Ministre de l'économie, de l'industrie.

DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

1 exemplaire à 1/100 000 et 1 exemplaire à 1/50 000

IDENTIFICATION ET STATUTS

ACTES D'ENGAGEMENTS

CAPACITES TECHNIQUE ET FINANCIERE

MEMOIRE TECHNIQUE

BUDGETS ET ENGAGEMENT DE DEPENSES

**ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES, SOCIO-ECONOMIQUE,
NOTICE D'IMPACT ET NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000**

PLANCHES HORS TEXTE

STRATEGIE DE SGZ FRANCE

Document SGZ FRANCE rédigé par :	Document SGZ FRANCE vérifié par :	Document SGZ FRANCE approuvé par :
Michel Bonnemaison, Eric Marcoux, Quentin Monge	Patrick Maupard	Christopher Sangster
Le : 15/01/2015	Le : 25/01/2015	Le : 25/01/2015



SOCIETE SGZ France
18, Rue Jean Mermoz
75008 Paris
France

Paris le 05/02/2015

Monsieur Sangster, Président
De la Société SGZ FRANCE

N° Réf : 2015_02_05_CS

à

Monsieur le Ministre en charge des Mines,
Ministre de l'économie et de l'industrie,
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
Sous-Direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales,
Bureau de la gestion et de la Législation des ressources minérales non énergétiques,

Tour Séquoia
92055 PARIS LA DÉFENSE cedex

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Christopher Sangster, domicilié à Woodville Dalginross, Comrie, PH6 2EG, Écosse, Royaume-Uni, agissant en ma qualité de Président de la Société SGZ FRANCE, Société au capital de 200 000 €, dont le siège social est à 75008 Paris, 18, Rue Jean Mermoz.

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de Mines portant sur une partie du département de la Mayenne appartenant à la région des Pays de Loire.

1) Les substances faisant l'objet de la demande sont : l'Antimoine, l'Or, l'Argent, le Plomb, le Zinc, le Germanium, l'Indium et les substances connexes pouvant être associées.

2) Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom de "Permis **OLIVET**".

3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets **A, B, C, D, E, F, G, H, I et J**, définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

Coordonnées des sommets du PERM "OLIVET" :

	Lambert 93 (m)	
	X	Y
A	400 175	6 776 700
B	400 750	6 781 900
C	399 150	6 783 550
D	398 800	6 786 000
E	404 000	6 795 500
F	406 500	6 795 500
G	407 300	6 805 100
H	417 700	6 805 150
I	418 200	6 791 950
J	409 900	6 776 450

	RGF 93 (Degrés)	
	X	Y
A	-1.023606	48.021919
B	-1.019452	48.068916
C	-1.042039	48.08301
D	-1.04842	48.104866
E	-0.985085	48.192618
F	-0.951483	48.193748
G	-0.947186	48.280377
H	-0.807191	48.28542
I	-0.791916	48.167003
J	-0.893148	48.024058

Liste des communes concernées par le PERM "OLIVET" (373.5 km²)

➤ Mayenne (53) – 26 communes

- Ahuillé
- Andouillé
- Chailland
- Changé
- La Baconnière
- La Bigottière
- La Brûlatte
- La Gravelle
- Launay-Villiers
- Le Bourgneuf-la-Forêt
- Le Genest-Saint-Isle
- Loiron
- Montenay
- Montjean
- Olivet
- Placé
- Port-Brillet
- Ruillé-le-Gravelais
- Saint-Berthevin
- Saint-Cyr-le-Gravelais
- Saint-Germain-le-Fouilloux
- Saint-Germain-le-Guillaume
- Saint-Hilaire-du-Maine
- Saint-Ouën-des-Toits
- Saint-Pierre-la-Cour
- Vautorte

4) A ce jour, SGZ France ne détient aucun titre minier en France. Cependant, cette demande de Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) est la seconde à être déposée.

5) La Société est représentée par son Président, Christopher Sangster, son Directeur Général Délégué, Patrick Maupard et son Directeur Général (CEO) Richard Gray, représentant l'associé unique SCOTGOLD RESOURCES Limited.

Les commissaires aux comptes sont : Monsieur Patrick Hianasy (Commissaire aux comptes titulaire – Société STREGO SAS, domiciliée 4, rue de Papiou de la Verrie, BP 70948, 49009 ANGERS Cedex 01) et Madame Christine Blanloeil (Commissaire aux comptes suppléant – Société SACOPAL, domiciliée 5, rue Albert Londres, BP 20303, 4403 NANTES Cedex 3)

Les actionnaires significatifs de l'associé unique SCOTGOLD RESOURCES Limited sont indiqués dans le tableau ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
MR NAT LE ROUX	456,564,373	43.67
COMPUTERSHARE CLEARING PTY LTD <CCNL DIA/C> (*)	292,295,576	27.96
GOLDEN MATRIX HOLDINGS PTY LTD	32,999,999	3.16

(*) Correspond à l'ensemble des actions détenues sur L'AIM ; Bourse de Londres.

A notre connaissance, le périmètre concerné est libre de tout droit minier en rapport avec le permis qui est sollicité.

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995, au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, et à l'ordonnance du 27 janvier 2011.

1) Un exemplaire de la carte à 1/100 000 et cinq exemplaires signés par le pétitionnaire de la carte à 1/50 000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.

2) Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification de SGZ FRANCE.

- Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le N° 804 686 582 et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande
- La liste des actionnaires ou des associés connus de celui-ci qui détiennent plus de 3 pour 100 du capital social en indiquant le nombre des titres détenus, la qualité et la nationalité de chacun des actionnaires ou des associés.

3) Les engagements de respecter les obligations conformes aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995.

4) Les documents de nature à justifier des capacités financières et techniques de la société demanderesse et les garanties dont elle bénéficie comme filiale de la société australienne SCOTGOLD RESOURCES Limited.

5) Un mémoire justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région et le programme des travaux envisagé.

6) L'effort financier minimum que la société SGZ FRANCE s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.

7) Les éléments de contexture : socio-économie du territoire concerné (INSEE), notice d'impact (Minelis ©), notice d'incidence Natura 2000 (Minelis ©).

8) Les planches hors texte.

9) La stratégie de SGZ FRANCE.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Monsieur le Préfet de la région de Pays-de-Loire ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département de la Mayenne, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement de Pays-de-Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon plus grand respect.

Pour la société SGZ FRANCE

Le Président,

Christopher Sangster

SOMMAIRE

Le PERM « OLIVET » est le 2nd titre minier sollicité pour Antimoine, Or, Argent, Plomb, Zinc, Germanium, Indium et substances connexes, par la société SGZ France. Le choix du périmètre a été guidé par les stratégies d'exploration et d'exploitation telles qu'explicitées dans ce mémoire technique.

Ce dossier comprend les éléments suivants :

Copie de la demande adressée à Monsieur le Ministre de l'économie et de l'industrie.

Annexe 1 : Carte des limites administratives du PERM avec une carte à 1/100 000

Annexe 2 : Identification et statuts de la société SGZ FRANCE (2 Octobre 2014)

- Annexe 2a : Statuts actuels de SGZ FRANCE (2 Octobre 2014) : Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le N° 804 686 582 et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande.
- Annexe 2b : Extrait du Kbis au 3-10-2014
- Annexe 2c : Certificat du dépositaire
- Annexe 2d : Liste des 20 premiers actionnaires de SCOTGOLD RESOURCES Ltd
- Annexe 2e : Procès-Verbal de décision de l'associé unique de SGZ FRANCE
 - * Nomination de M. Christopher Sangster comme Président de la société SGZ FRANCE à compter du 2 Octobre 2014 pour une durée de 5 ans, renouvelable.
 - * Nomination de M. Patrick Maupard comme Directeur Général Délégué de SGZ FRANCE à compter du 2 Octobre 2014 pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Annexe 3 : Actes d'engagement

- Annexe 3a : Engagements souscrits en application de l'article 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006 : Engagement du Président C.Sangster
- Annexe 3b : Engagements souscrits en application de l'article 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006 : Engagement du Directeur Général Délégué P. Maupard
- Annexe 3c : Engagements souscrits en application de l'Article 5 e) de l'arrêté du 28 juillet 1995 Engagement du Président C.Sangster
- Annexe 3d : Engagements souscrits en application de l'Article 5 e) de l'arrêté du 28 juillet 1995 : Engagement du Directeur Général Délégué P. Maupard
- Annexe 3e : Engagements souscrits en application de l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 Engagement du Président C.Sangster
- Annexe 3f : Engagements souscrits en application de l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 Engagement du Directeur Général Délégué P.Maupard

Annexe 4 : Capacités financières et techniques de SCOTGOLD RESOURCES Limited

- Annexe 4a : Un document original en anglais qui présente la maison mère SCOTGOLD RESOURCES Limited.
- Annexe 4b : Une traduction simplifiée en français de l'annexe 2a, indiquant les renseignements attendus sur la composition du conseil d'administration et la qualité et nationalité de chacun de ses membres
- Annexe 4c : Rapport Annuel 2014 de SCOTGOLD RESOURCES Limited
- Annexe 4d : Copie du rapport d'audit associé au précédent rapport annuel d'activité de la société mère SCOTGOLD RESOURCES Limited (2014)
- Annexe 4e : Curriculum Vitae

Annexe 5 : Mémoire technique

- Annexe 5a : Travaux préliminaires à la demande du PERM « OLIVET ».
- Annexe 5b : Justification de la demande du PERM « OLIVET ».
- Annexe 5c : Carte géologique et minéralisations du PERM « OLIVET ».
- Annexe 5d : Travaux projetés sur le PERM « OLIVET » sur les 5 ans à venir.

Annexe 6 : Budgets et engagement des dépenses.

Annexe 7 : Eléments cartographiques, Socio-économiques, Notice d'impact et Notice d'incidence Natura 2000

- Annexe 7a : Cadre légal de la demande du PERM « OLIVET ».
- Annexe 7b : Eléments cartographiques divers.
- Annexe 7c : Données socio-économiques (Source INSEE, Janvier 2014)
- Annexe 7d : **Notice d'impact** (MINELIS ©).
- Annexe 7e : **Notice d'incidence NATURA 2000** (MINELIS ©).

Annexe 8 : Planches hors-texte (1/50 000)

- Annexe 8a : Carte à 1/50 000 des limites administratives du PERM (5 exemplaires).
- Annexe 8b : Carte à 1/50 000 des anciens titres miniers.
- Annexe 8c : Carte à 1/50 000 de la géologie, des indices minéralisés et des anomalies géochimiques.
- Annexe 8d : Carte à 1/50 000 de localisation du PERM.
- Annexe 8e : Carte à 1/50 000 de l'occupation des sols.
- Annexe 8f : Carte à 1/50 000 des contraintes environnementales.
- Annexe 8g : Carte à 1/50 000 des rivières et plans d'eau.
- Annexe 8h : Carte à 1/50 000 des sites archéologiques.

Annexe 9 : Stratégie de SGZ FRANCE

- Annexe 9a : Eléments ayant conduit au choix de la France comme zone prioritaire pour l'exploration minière.
- Annexe 9b : Stratégie d'exploration minière de SGZ FRANCE
- Annexe 9c : Stratégie d'exploitation minière de SGZ FRANCE